



Orly : Une fin annoncée

Octobre 2023



Air France

Le couperet est tombé. La Direction a annoncé le retrait d'Air France de l'escale d'Orly pour avril 2026 au total bénéficiant de Transavia, impactant fortement nos collègues du Court Courrier, de la DGI, de l'Exploitation Aérienne sol. La place sera laissée à Transavia.

Cette annonce présentée sous forme « projet » lié à des éléments exogènes à l'entreprise (Low Cost, politiques environnementales, développement du TGV...) n'est autre que la continuité du plan stratégique initié en 2018 après l'expertise McKinsey et le lancement raté de Joon.

C'est pourquoi, la **CFE-CGC** avait assigné en justice l'entreprise sur l'accord Trust Together Pilotes de 2017... Malheureusement, à l'époque, aucune organisation syndicale n'avait souhaité s'y associer.

On ne refait pas l'histoire...

Quel impact pour les personnels sol ?



743

Personnels Sol

553 sur le Court Courrier
 dont **405** à Orly
70 à Marseille
20 à Nice
58 à Toulouse



172 à la DGI,
7 à la DGSI,
2 au Cargo,
9 à l'Exploitation Aérienne

Quelles étapes nous attendent ?



Un processus de consultation et de négociations avec les organisations syndicales représentatives (CFE-CGC, UNSA, CFDT, FO) va s'engager sur les mesures d'accompagnement des salariés.

18 octobre 2023
Information CSEC et CSEE



Questions CFE-CGC

- Quels impacts sur les autres Directions ?
- Quelles mesures d'accompagnement pour les salariés ?

24 octobre 2023

Réunion d'échange autour de l'Accord Gestion des emplois et des parcours professionnels



Ipach, Parcours Pro, TPAFC...

Novembre 2023
Consultation CSEC



Beaucoup de questions encore sans réponse.

La CFE-CGC demandera :

- Une expertise économique sur le projet
- Une expertise sur les Risques psychosociaux

Date à préciser
Négociations



Mesures d'accompagnements spécifiques à l'évolution du réseau domestique

1^{ère} demande de la **CFE-CGC**. Aucun départ contraint de l'entreprise et aucun recours à l'Activité Partielle Longue Durée sur les secteurs concernés.

La **CFE-CGC** n'avait pas signé le renouvellement de l'APLD, signé par la CFDT et FO, pour contraindre l'entreprise à proposer des mesures d'accompagnement ou de reconversion aux salariés au lieu de la suspension d'activité et de salaire.

2^{ème} demande de la **CFE-CGC**, déjà portée auprès de la Direction, détacher les salariés d'Air France dans le Groupe et particulièrement **Transavia**, comme nos collègues Pilotes.



Adhésion :-)